

CONCOURS DE NOUVELLES

2009 :

Règlement

Elle vous a fait lire pendant 200 ans, à vous de la faire lire !

A l'occasion de son bicentenaire, la bibliothèque municipale de Périgueux organise son premier concours de nouvelles sur le thème : « La lecture ». Ce concours est présidé par Daniel Lhomond.

Modalités du concours :

Article 1^e :

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique et n'ayant jamais été éditée. Les membres du jury et du comité de lecture ne sont pas autorisés à concourir.

Vous avez la possibilité de concourir dans l'une ou l'autre des 2 catégories :

- Adultes : pour les personnes âgées de 17 ans minimum au 1^{er} janvier 2009.
- Jeunes : pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans maximum au 1^{er} janvier 2009.

Pour les mineurs une autorisation parentale de participation est requise.

Article 2 : Quelques règles de fond et de forme devront être respectées :

"La nouvelle est un récit court et de construction dramatique", qui met en scène peu de personnages

- Le texte rédigé en français, devra respecter au plus près la définition ci-dessus.
 - De genre libre, elle devra avoir pour thème « La lecture ». La nouvelle comportera impérativement un titre qui figurera en tête de chaque page.
- Le texte présenté sur feuilles blanches de format A4 sera obligatoirement tapé sur ordinateur avec des interlignes simples en police de caractère « Time New Roman », Corps 12 et sur simple recto .
Il ne devra pas excéder 10 pages qui seront numérotées. Le concours est anonyme ; les feuillets dûment agrafés, ne devront comporter aucun signe distinctif sous peine de nullité.

Article 3 : Un seul texte par auteur sera accepté. Il doit s'agir d'une œuvre inédite ; les candidats garantissent l'originalité de l'œuvre présentée. Un plagiat ou une contrefaçon qui pourrait leur être reproché engagerait leur seule responsabilité et les exclurait du concours.

Article 4 : Ne seront sélectionnés que les textes respectant l'ensemble des consignes énoncées dans l'article 2. Les textes seront jugés sur la qualité du style, de l'écriture, ainsi que sur leur originalité. Les exemplaires ne seront pas retournés.

Article 5 : Les participants autorisent la ville de Périgueux à publier leur identité dans tout support assurant la promotion de ce concours sans contrepartie financière.

Les auteurs s'engagent à mentionner la participation de leur nouvelle au concours de Périgueux sur toute édition ultérieure de leur texte.

Dates et conditions de dépôt des textes :

Article 6 : Les bulletins de participation et le présent règlement peuvent être retirés à la Bibliothèque municipale et dans ses annexes ou téléchargés depuis le site de la Ville de Périgueux :

www.perigueux.fr - menu « LA CULTURE A PERIGUEUX »

Article 7 : Chaque dossier de candidature doit contenir :

- la nouvelle en **4 exemplaires**
- le bulletin de participation dûment rempli et signé
- l'autorisation parentale de participation pour les mineurs

Les dossiers devront parvenir sous enveloppe cachetée à la Bibliothèque municipale **au plus tard le 15 août 2009 (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

Bibliothèque municipale de Périgueux
Concours Nouvelles 2009
12 avenue Georges Pompidou
24000 – PERIGUEUX –

Composition des jurys :

Article 8 : Deux jurys seront constitués, l'un pour la catégorie Adultes, l'autre pour la catégorie Jeunes. Chaque jury sera composé de neuf membres :

- un représentant de la Mairie de Périgueux
- et huit membres désignés par le Maire de Périgueux sur proposition du directeur de la Bibliothèque municipale : 3 professionnels des métiers du livre (libraires, bibliothécaires, auteurs, ...) et 5 lecteurs inscrits à la Bibliothèque municipale de Périgueux.

Dotations et date de remise des prix :

Article 9 : Ce concours est doté

- pour la catégorie Adultes :
 - 1^{er} prix : un séjour culturel et gourmand pour 2 personnes en Périgord d'une valeur de 1000 €
 - 2^{ème} prix : un séjour culturel et gourmand pour 2 personnes en Périgord d'une valeur de 750 €
 - 3^{ème} prix : un séjour culturel et gourmand pour 2 personnes à Périgueux d'une valeur de 500 €
- pour la catégorie Enfants :
 - 1^{er} prix : un chèque Lire d'une valeur de **500 €**
 - 2^{ème} prix : un chèque Lire d'une valeur de ... **400 €**
 - 3^{ème} prix : un chèque Lire d'une valeur de ... **300 €**

Les résultats seront proclamés le 17 novembre 2009. Ils seront publiés dans la presse, sur le site Internet de la Mairie de Périgueux et affichés à la Bibliothèque et dans ses annexes.
Seuls les lauréats seront prévenus par courrier individuel.

La remise des prix aura lieu le 8 décembre 2009 à la bibliothèque municipale.

Les lauréats s'engagent à être présents (munis d'une pièce d'identité) lors de la remise des prix. A défaut, ils pourront être représentés par une personne de leur choix dûment mandatée ou disposeront d'un délai de deux mois, à compter de la date de la remise des prix, pour venir retirer leur prix à la Bibliothèque.

Au cours de cette cérémonie, les nouvelles ayant remportées le premier prix de chaque catégorie, seront lues en public par le président du jury.

Article 10 : Les six nouvelles primées seront consultables à la Bibliothèque municipale pendant six mois.

Article 11 : Le présent règlement est déposé chez Maître Estrade, huissier de justice à Périgueux.

Article 12 : La participation à ce concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

